

## COMITE DIRECTEUR

### Consultation par voie électronique du 1<sup>er</sup> avril 2026 Procès-Verbal sur la situation du club de ASP Cerizay

#### Présents :

Président : M. ROUGER Alain

Membres : Mmes. LECOMTE Angélique, MONTIGNÉ Sandra, SARRAZIN Claire

MM. BERTAUD Jean Luc, BONNET Franck, CHAMPEIL Alain, DÉCOUT Pascal, GILBERT Francis, GLOMBARD Luigi, GODET Jean Pierre, GRELLIER Jean-Marie, LAMARQUE Dominique, LAROCHE Pierre, MAGNAN Laurent, MALEN Jérôme, MAZURIE James, NOIRAULT Fabrice, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

Membres cooptés : MM. BERNARD Benjamin, GAUVIN Francis, OUVRARD Jacques.

Objet : Réintégration Cerizay Portugais AS (1) pour saison 2026/2027.

#### Sur proposition de la Commission Sportive

1) Rappel : En référence au PV d'Instruction n°02 de la commission Départementale de Discipline du District de Football des Deux-Sèvres (79) en date du 10 Décembre 2025 :

« Par ces motifs, la commission décide de sanctionner, en application des articles 2-1 b) et 4.1.1 du règlement disciplinaire de la FFF, l'équipe une (2<sup>ème</sup> division départementale – poule nord) du club de l'ASP Cerizay suite à la révocation du sursis précédemment accordé, de la mise hors compétition jusqu'à la fin de la saison 2025 – 2026 de toute compétitions départementales. »

2) Rappel : En référence au PV du CODIR en date du 03 Février 2026 :

Sur proposition de la commission Sportive, le CODIR valide le traitement de la poule Nord D2 comme suit :

- Tous les matchs joués par cette équipe sont annulés :
  - o Aucun résultat n'est pris en compte, que ce soit :
    - Victoires,
    - Nuls,
    - Défaites
  - o Aucun point, but (marqué ou encaissé) n'est conservé.
  - o Le classement de la poule est recalculé comme si l'équipe n'avait jamais participé.
- Pour des raisons informatiques (traitement du nombre de matchs joués), le District notera un FG pour tous les matchs qui auraient dû être joués par l'équipe ASP Cerizay (1) : aucun point, aucun but pour chacune des deux équipes et sans incidence sur l'équipe ASP Cerizay (2).
- Le classement final prendra en compte pour chaque équipe de la D2 - Poule Nord, 20 matches joués.
- Application de l'article 14 – Classement en championnats des RG de la LFNA, saison 2025/2026. Le nombre de matchs comptabilisés sera différent dans les poules Nord (20 matches joués) et Sud (22 matches joués) de Division Départementale 2, de fait les quotients (points/nbre matchs) seront appliqués si besoin.

3) En l'absence de disposition réglementaire spécifique régissant la situation d'espèce, la décision envisagée trouve exclusivement son fondement dans la jurisprudence applicable. Sous couvert des informations transmises par le Service Juridique de la FFF, la Commission Sportive propose et soumet ce jour au CODIR District 79 : **la rétrogradation de Cerizay Portugais AS (1) en division Inférieure et sa réintégration en Division 3 pour la saison 2026/2027.**

Le CODIR, à l'unanimité des votes reçus, valide la proposition en l'état et considère le dossier clos.

**Le Secrétaire Général,  
Pascal DECOUT**



**Le Président,  
Alain ROUGER**

